

Référentiels de CAP : LV obligatoire et/ou facultative ?

publié le 07/04/2021 - mis à jour le 14/12/2023

Liste des CAP avec une épreuve de LV obligatoire et/ou facultative

Descriptif :

Mise à jour des épreuves obligatoires ou facultatives de LV au CAP en CCF ou en ponctuel dans le cadre de la refonte des diplômes de CAP. Dans cet article ne figurent que les nouveaux CAP par session (à laquelle les nouvelles modalités de certification devront être mises en œuvre).

Sommaire :

- Arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général
 - Session 2023
 - Session 2022
 - Session 2021
 - Session 2020
 - Dès la session 2019
 - Sessions 2018-2017-2016 et antérieures
-

● Arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général

Arrêté du 30 août 2019 [☞](#) fixe les unités générales du CAP et définit les modalités d'évaluations des épreuves d'enseignement général. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur **à compter de la session d'examen 2021.**

L'annexe [V](#) [☞](#) donne la définition de l'épreuve obligatoire de langue vivante obligatoire en CCF ou en ponctuel au CAP.

L'annexe [VI](#) [☞](#) donne la définition de l'épreuve facultative de langue vivante au CAP : épreuve ponctuelle orale de 20 mn.

Les articles 2 et 3 fixent la liste des matières générales facultatives :

- Langue vivante
- Art appliqué
- Mobilité

L'article 7 définit l'unité générale facultative de langue vivante : les candidats ne peuvent pas opter pour la langue qu'ils ont choisie ou qui est imposée pour l'épreuve obligatoire. Les langues proposées au choix des candidats se limitent à celles pour lesquelles leur académie d'inscription peut adjoindre au jury un examinateur compétent.

L'article 8 indique que la langue vivante étrangère et les arts appliqués et cultures artistiques peuvent également être évalués, en tant que de besoin, au travers d'une épreuve professionnelle, selon des modalités définies par le règlement particulier de chaque spécialité du certificat d'aptitude professionnelle.

Pour trouver les modalités d'évaluation de la langue vivante à un CAP, référez-vous au site Eduscol :

-

Référentiel des spécialités de CAP [↗](#)



Le règlement d'examen des unités d'enseignement général précise si la LV est obligatoire, facultative ou non et comment elle est évaluée (CCF ou ponctuel selon les publics de la voie scolaire ou non).

● Session 2023

CAP Menuisier fabricant [↗](#)

La LV est obligatoire (EG5) en CCF ou ponctuel.

Pas de LV en épreuve facultative (EFL).

CAP Menuisier installateur [↗](#)

La LV est obligatoire (EG5) en CCF ou ponctuel.

Pas de LV en épreuve facultative (EFL).

CAP de l'entretien des textiles option A : blanchisserie, et option B : Pressing [↗](#)

La LV est obligatoire (EG5) en CCF ou ponctuel.

Une autre LV en épreuve facultative (EFL) en ponctuel.

● Session 2022

CAP Charpentier bois

La LV est obligatoire (EG5) en CCF ou en Ponctuel

[Arrêté du 10 avril 2020](#) [↗](#)

[Le règlement d'examens ici](#) [↗](#).

A la place du CAP APR, est crée le **CAP Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)**

[Arrêté : 26 novembre 2019](#) [↗](#)

Session 2022 : La LV devient obligatoire (UG5) CCF ou ponctuel

Pas d'épreuve de langue vivante facultative, uniquement Arts appliqués.

● Session 2021

CAP ECP (équipier de commerce polyvalent) à la place de CAP ECMS, la LV devient obligatoire.

[Arrêté 29 octobre 2019](#) [↗](#)

"Les dernières sessions des examens des certificats d'aptitude professionnelle « Employé de commerce multi-spécialités », « Employé de vente spécialisé, option A Produits alimentaires », « option B Produits d'équipement courant », « option C Services à la clientèle », Vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles » et « Employé de vente spécialisé, option D Produits de librairie-papeterie-presse », organisées conformément aux dispositions des arrêtés du 5 août 2004 et du 9 mai 2006 précités auront lieu en 2021. A l'issue de cette session, les arrêtés précités sont abrogés."

Une autre LV en facultatif peut être présentée en ponctuel (oral).

CAP Peintre applicateur de revêtements en 2021.

[Arrêté 6 août 2019](#) [↗](#)

Pas d'épreuve facultative de langue.

Information : En conséquence de la publication des arrêtés du 3 avril 2019 fixant les nouveaux programmes d'enseignement général de CAP, les définitions d'épreuves générales sont appelées à être redéfinies par arrêté ministériel publié ultérieurement.

CAP métiers de la coiffure, en 2021

[Arrêté 3 juillet 2019](#)

Et le [texte suivant](#)

Bloc 6 : EG4 : LV obligatoire avec la PO, IO et CE (CCF) ou ponctuel de 20 mn

Pas d'épreuve facultative de langue vivante.

CAP Pâtissier, 1ère session en 2021

[Arrêté du 6 mars 2019](#)

UG 4 : LV obligatoire

Dans la version du 16/04/2019, ce sont les épreuves de 2009 en CCF en 20 mn d'oral pour les ponctuels.

Pas d'épreuve de langue facultative

CAP Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics, 1ère session en 2021

[Arrêté du 15 avril 2019](#)

UG4 : LV obligatoire

Pas d'épreuve de langue facultative

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle professionnel et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019)

CAP Métiers du plâtre et de l'isolation, 1ère session en 2021

[Arrêté du 15 avril 2019](#)

UG4 : LV obligatoire en CCF (ou ponctuel)

Pas d'épreuve de langue facultative

CAP Constructeur d'ouvrages en béton armé, 1ère session en 2021

[Arrêté du 8 avril 2019](#)

UG4 : LV obligatoire en CCF ou ponctuel

Pas d'épreuve de langue facultative

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle professionnel et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

CAP taxidermiste, 1ère session en 2021

[Arrêté du 21 mars 2019](#)

Session 2021

Epreuve facultative de LV en CC (POC, IO, CE) ou ponctuel écrit et pratique de 1h30 pour les candidats hors voie scolaire

● **Session 2020**

CAP fleuriste

[Arrêté du 11 avril 2018](#)

et [ce texte](#).

Version consolidée de l'arrêté fixant les modalités de délivrance de ce CAP, en date du 5 juillet 2020.

[Définition des épreuves au BO N°30 du 23 juillet 2020](#).

Session 2020

UG4 : LV obligatoire (POC, IO, CE) si les candidats relèvent du CCF, sinon en ponctuel.

Possibilité d'une UF : langue facultative en ponctuel 20mn

CAP carreleur mosaïste

[Arrêté du 15 avril 2019](#)

UG 4 : langue vivante obligatoire, ponctuel à l'oral 20 mn

Pas d'épreuve facultative de LV

Information : en conséquence de la publication des arrêtés du 3 avril 2019 fixant les nouveaux programmes d'enseignement général de CAP, les intitulés, coefficients, modalités et durées des épreuves générales sont appelés à être redéfinis par un arrêté ministériel publié ultérieurement.

CAP Crémier fromager

[26 février 2019](#) (version consolidée du 4 juillet 2017)

session 2020

[Référentiel](#)

UG4 : Langue vivante obligatoire

Pas d'épreuve de LV facultative

CAP esthétique cosmétique et parfumerie

[Arrêté du 21 juillet 2018](#)

Et [ce texte](#).

en 2020

UG4 : LV obligatoire en CCF ou ponctuel de 20mn

Pas d'épreuve facultative de LV

CAP électricien

[Arrêté du 19 mai 2019](#)

en 2020

LV en facultatif

CAP Monteur en installations thermiques

[11 avril 2018](#)

session 2020

EG4 : épreuve obligatoire de LV en CCF ou ponctuel

Pas d'épreuve facultative de LV

CAP Primeur

[4 juillet 2017](#)

session 2020

Et [ce texte](#)

EG4 : CCF ou ponctuel

Epreuve facultative de LV (autre langue) : ponctuel 20 mn

● **Dès la session 2019**

CAP Ébéniste

[25 mars 2017](#)

session 2019

Et [ce texte](#)

Unité UG3 : CCF ou ponctuel oral de 20 mn (version 2003)

Pas de LV en épreuve facultative

CAP Art de la reliure

[31 octobre 2017](#)

session 2019

Et [ce texte](#)

EG 3 : LV obligatoire en CCF ou ponctuel

Pas d'épreuve fac de LV

CAP Signalétique et décors graphiques

[27 février 2017](#)

session 2019

et [ce texte](#)

EG 4 : LV obligatoire en CCF ou ponctuel

Pas d'épreuve fac de LV

CAP Monteur en installations sanitaires

[Le référentiel](#)

session 2019

EG4 : épreuve obligatoire de langue en CCF ou ponctuel

Pas de LV en épreuve facultative

CAP Assistant technique en milieu familial et collectif

[Arrêté du 22 juillet 2019](#) modifiant l'arrêté du 11 août 2004

Aucune épreuve de LV

● **Sessions 2018-2017-2016 et antérieures**

CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant

[27 février 2017](#)

session 2018

EG4 : LV obligatoire CCF ou ponctuel

Epreuve facultative de langue : oral de 20 mn (autre LV)

CAP Conduite de machines automatisées de conditionnement

22 septembre 2018

session 2014

Epreuve facultative de LV orale : 20 mn (2003) ponctuel

CAP boulanger

[Le référentiel](#)

session 2016

EG3 : LV obligatoire CCF ou ponctuel oral de 20mn

Epreuve facultative de LV : UF1 de 20mn à l'oral

CAP AEPE Accompagnant petite enfance, (à la place du CAP petite enfance)

session 2016

[Le référentiel](#)

LV facultative : oral ponctuel

CAP Aéronautique

[19 août 2013](#)

session 2016

EG4 en CCF

Epreuve de LV facultative (autre LV) : oral de 20 mn

CAP Vannerie

27 octobre 2004

[Le référentiel](#)

EG4 : LV obligatoire (dispositions 2003) CCF ou ponctuel oral de 20 mn

Pas d'épreuve facultative de LV

CAP Horlogerie

[26 juin 2007](#) (21 juin 2011)

EG4 : LV obligatoire (disposition 2003) CCF ou ponctuel 20 mn

Pas d'épreuve facultative de LV

CAP Souffleur de verre options Verrerie scientifique et Enseigne lumineuse

25 mai 2009

[Le référentiel](#)

EG4 : LV obligatoire (disposition 2003) CCF ou ponctuel oral de 20 mn

Pas d'épreuve facultative de LV

CAP Tapissier d'ameublement en décor et CAP Tapissier d'ameublement en siège

[29 juillet 2004](#)

EG4 : LV obligatoire (disposition 2003) CCF ou ponctuel oral de 20 mn

Pas d'épreuve facultative de LV

CAP Art et technique de la bijouterie- joaillerie

[18 mars 2008](#)

UG4 : LV obligatoire CCF ou ponctuel 20 mn (dispositions 2003)

Pas d'épreuve facultative de LV

CAP Art de la dentelle option fuseau et aiguille

[29 juillet 2004](#)

EG3 : LV obligatoire CCF ou ponctuel oral de 20 mn (dispositions 2003)

Pas d'épreuve facultative de LV

CAP Art et technique des instruments de musique

[Le référentiel](#)

EG4 : CCF ou ponctuelle orale de 20 mn

Pas d'épreuve facultative de LV



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.